

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5263**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable en ingénierie des logiciels

Nouvel intitulé : Responsable en ingénierie des logiciels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association centre d'études supérieures industrielles (CESI)	Directeur du CESI

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable en ingénierie des logiciels a pour principales missions de : - concevoir et développer des solutions d'ingénierie des logiciels adaptées aux besoins des entreprises,

- maîtriser les méthodes de conception et d'intégration au système d'information,
- choisir et mettre en oeuvre les technologies informatiques actuelles et émergentes,
- piloter et vendre son projet informatique (en interne comme à l'externe),
- animer, former et informer tous les acteurs d'un projet informatique (utilisateurs et décideurs)

Capacités attestées :

1) Analyser et formaliser les besoins du système d'information

- analyser la stratégie de l'entreprise et les objectifs de l'entreprise
- représenter les processus de gestion dans l'entreprise (acteurs, flux d'informations, étapes...)
- analyser les processus de gestion dans l'entreprise
- analyser et formaliser les besoins fonctionnels
- construire un cahier des charges
- concevoir une architecture fonctionnelle

2) Concevoir une solution informatique

- modéliser la solution à créer
- choisir les technologies nécessaires
- définir l'architecture et les spécifications techniques

3) Développer une solution informatique

- développer certains composants logiciels à l'aide d'outil(s) / langage(s) pertinent(s) et s'assurer de sa conformité aux exigences du projet
- intégrer les composants logiciels
- élaborer la documentation technique de l'application développée
- concevoir et mener la stratégie de tests (unitaires, intégration, validation, recette)
- encadrer des développeurs

4) Conduire un projet d'ingénierie logiciel

- définir le projet en prenant en compte les aspects techniques, organisationnels, humains et économiques liés au projet
- planifier et suivre les étapes du projet
- animer les acteurs du projet
- produire les supports de communication liés à l'application et à la formation des utilisateurs
- organiser et animer la formation des utilisateurs
- assurer l'interface technico-commerciale avec le client (externe / interne)
- rendre compte régulièrement au commanditaire du projet, réaliser et présenter le bilan final.

5) Communiquer en anglais

- utiliser des documentations techniques en anglais
- échanger avec des interlocuteurs anglophones

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activité de l'industrie et des services et en particulier SSII.

Le Responsable en ingénierie des logiciels se situe, dans les SSII, sous la responsabilité d'un chef de projet ou d'un ingénieur d'affaires.

En entreprise, il est sous la responsabilité d'un responsable des études ou d'un directeur informatique. Il entretient généralement des relations fonctionnelles avec les autres services informatiques (production, soutien utilisateur, architecture systèmes et réseaux), les utilisateurs, clients et fournisseurs.

Type d'emplois accessibles :

- Concepteur développeur,
- Ingénieur Logiciel,
- Ingénieur des Etudes,
- Ingénieur concepteur/réalisateur
- Intégrateur d'applications

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification comporte six 6 composants liées aux capacités citées ci-dessus : 1- Contrôles continus en cours de formation sous forme de QCM, devoirs écrits et réalisation informatique (les principaux modules de la formation sont validés)

2 - Projets collectifs d'application validés par un mémoire et une soutenance devant un jury de professionnel (ex. Projet de réalisation d'une application internet)

3 - Projets individuels validés par un mémoire et une soutenance devant un jury de professionnel (ex : étude de veille technologique)

4 - Evaluation en milieu de travail par le tuteur, formalisée au travers du contrat-bilan après chaque période en entreprise

5 - Mémoire et soutenance finale devant un jury de professionnels centré sur les compétences prioritaires du métier

6 - Jury national de délivrance des certifications professionnelles

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier.
En contrat d'apprentissage	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier.
Après un parcours de formation continue	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier.
En contrat de professionnalisation	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable en ingénierie logiciel'. Observations : Voir modif dans JO suivant. (suppression de la mention concernant l'apprentissage)

Arrêté du 22 février 2000 publié au Journal Officiel du 1er mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique.

Observations : Rectification du JO précédent

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Complément de l'arrêté du 22 février 2000 paru au JO du 1er mars 2000.

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable en ingénierie des logiciels'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Concepteur développeur en ingénierie des logiciels'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 100 titulaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.cesi.fr>

Lieu(x) de certification :

CESI, 297 rue de Vaugirard 75015 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Arcueil, Bordeaux, Lyon, Aix en provence, Rouen, Saint-Nazaire, Chateauroux, Strasbourg, Toulouse, Nancy, Reims, Arras, Orléans et Pau

Historique de la certification :

Certification précédente : [Concepteur développeur en ingénierie des logiciels \(Fiche incomplète\)](#)

Certification suivante : [Responsable en ingénierie des logiciels](#)